

Quelle différence entre les salariés et les non-salariés ?

Il existe 2 statuts sociaux en France. Celui classique des salariés et celui des non-salariés. Caisses, prestations, modes de calcul, taux de cotisation, accès à l'assurance chômage, tout le social est différent à part les indéboulnables allocations familiales de sécurité sociale et la CSG CRDS.

L'IR, l'impôt sur le revenu, s'applique en revanche de manière identique à tous, sur une base qui est bien entendu fonction de chaque contexte.

Le tableau ci-après reprend les 5 cas les plus usuels.

		Salarié non mandataire	Mandataire SA ou SAS	Mandataire Eurl ou Sarl TNS	Entreprise Individuelle	
					professions libérales, conseil, autres	activités industrielles, commerciales, artisanales
RÉGIME SOCIAL	Caisses	CPAM, Caisses du régime Salariés		Caisses des Régimes des Indépendants		
	Taux de cotisation	environ 50% + 22%	environ 46% + 19% (pas de cotisation à l'assurance chômage)	20% à 40% selon les prestations demandées		
RÉGIME FISCAL (de la personne physique)	Base de calcul	Salaire	Rémunération	Rétribution (ou bénéfice si entreprise à l'IR)	Bénéfice comptable des BNC	Bénéfice comptable des BIC
	Mode d'imposition	IR: il n'existe que la case "traitements et salaires" dans la déclaration d'impôt sur le revenu				

La grosse différence entre les régimes est donc le taux de cotisations sociales qui entre indépendants et salariés va du simple au double.